

Communiqué de presse

Lausanne, le 30 septembre 2026

L'EVAM prévoit un foyer temporaire de 82 places à Prilly

L'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) prépare l'aménagement de locaux existants situés à l'avenue de la Rochelle 1, à Prilly, afin d'y créer un foyer temporaire de 82 places destiné à accueillir des familles et des personnes seules. Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, relevant de la compétence cantonale, et de l'avancement des travaux, les premières résidentes et les premiers résidents pourraient y être accueillis au plus tôt au printemps 2027. Les besoins en hébergement restent élevés et constituent un enjeu majeur dans le contexte actuel.

A l'été 2026, l'EVAM accompagnait plus de 13'000 personnes, soit le nombre le plus élevé de son histoire. Or, plusieurs sites d'hébergement ouverts depuis 2022 à titre temporaire doivent progressivement fermer, conformément à la durée d'exploitation prévue. Le projet de Prilly permettra d'anticiper ces fermetures et de maintenir les places nécessaires à l'hébergement des personnes accompagnées par l'EVAM. Son exploitation est prévue pour cinq ans, avec la possibilité d'une seule prolongation de trois ans, conformément à la demande de permis.

Dans ce contexte, la Municipalité de Prilly prend acte du projet porté par l'EVAM et accompagnera sa mise en œuvre, dans le cadre de ses compétences, en veillant notamment à la bonne information de la population et à la coordination avec les différents acteurs concernés.

Un accompagnement assuré sur place

Une équipe dédiée assurera l'accompagnement social, l'intendance et la surveillance du foyer, avec une présence sur place 24 heures sur 24. Le responsable du foyer ainsi que les coordinateurs régionaux de l'EVAM seront les interlocuteurs du voisinage, des services communaux et des partenaires locaux. Une attention particulière sera portée aux relations de proximité et à la coordination avec les acteurs concernés.

Un courrier cosigné par la Municipalité et l'EVAM a été adressé aux voisins immédiats du site. Il présente le projet et indique les coordonnées des interlocuteurs de proximité de l'EVAM, qui se tiennent à la disposition des habitantes et habitants pour répondre à leurs questions et échanger directement avec eux. En complément, une information a également été publiée sur les sites internet de la Ville de Prilly et de l'EVAM afin d'être accessible à l'ensemble de la population.

L'ouverture de l'enquête publique est prévue pour le 2 octobre 2026. Le calendrier de réalisation sera précisé en fonction de l'avancement des procédures et des travaux.

A propos de l'EVAM

L'EVAM est un établissement de droit public chargé par l'État de Vaud d'assister et d'accompagner les personnes venues demander la protection de la Suisse et attribuées au canton par la Confédération. À ce titre, il assure notamment leur hébergement et leur accompagnement social et met en œuvre des mesures favorisant leur formation, leur insertion et leur autonomie.

Contact médias : Entité Communication, 021 557 06 06, communication@evam.ch